



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine

PROCES-VERBAL

COMITÉ D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

du

2 juin 2021

État de présence

Représentants de l'administration

TITULAIRES	Qualité	Présence	Vote
Jeanne BECART	Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale		
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive	X	X
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions	X	X
Ghislain FOURNIER	Président de la commission Personnel, administration générale	X	X
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie	X	X

SUPPLÉANTS	Qualité	Présence	Vote
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Nicolas GIRAULT	Archéologue chargée du suivi administratif des opérations		
Corinne PETIT-GROUD	Adjointe au chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions		
Josette JEAN	Membre de la commission Personnel, administration générale	X	X
			Votants : 5

Représentants des organisations syndicales

TITULAIRES	Organisation syndicale	Présence	Vote
Aurélien SUBTIL	CGT	X	X
Thierry COUPEAU	CGT		
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale	X	X
Yves BERRY	Convergence syndicale	X	X
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale	X	X

SUPPLÉANTS	Organisation syndicale	Présence	Vote
Olivia MAURIC	CGT		
Jean-Philippe VIOLETTE	CGT		
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale	X	
Eric CELERIER	Convergence syndicale	X	
Christophe SAISON	Convergence syndicale	X	
			Votants : 4

Madame Julie SMITH, Secrétaire général de l'Etablissement public interdépartemental, assure le secrétariat de séance.

Conformément au règlement intérieur adopté le 27 mai 2019, Monsieur GENINASCA assure la fonction de secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

ORDRE DU JOUR

* * * * *

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020
- 2) Modification de la composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 3) Calendrier de visite de site 2021
- 4) Questions diverses

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 8/12/2020

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour		5
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour		4
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n°2 – Modification de la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail

Suite au départ en retraite de Monsieur Olivier TRONCIN, information sur la modification des membres composant le CHSCT (arrêté communiqué).

Nouvelle composition :

Représentants de la collectivité

Membres titulaires

- Madame Jeanne Bécart, Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Grégory Debout, Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive,
- Madame Sophie Dujardin-Joseph-François, Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,
- Monsieur Ghislain Fournier, Président de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Pierre Nougarede, Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie

Membres suppléants

- Madame Rita Demblon-Pollet, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Nicolas Girault, archéologue,
- Madame Josette Jean, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Madame Corinne Petit-Groud, adjointe au chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,

Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Aurélie Subtil (CGT)
- Monsieur Thierry Coupeau (CGT)
- Monsieur Hervé Géninasca (Convergence syndicale)
- Monsieur Yves Berry (Convergence syndicale)
- Madame Sandrine Lefèvre (Convergence syndicale)

Membres suppléants

- Madame Olivia Mauric (CGT)
- Monsieur Jean-Philippe Violette (CGT)
- Monsieur Jean-Pierre Burdet (Convergence syndicale)
- Monsieur Eric Célérier (Convergence syndicale)
- Monsieur Christophe Saison (Convergence syndicale)

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour		5
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour		4
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°3 – Calendrier prévisionnel de visite de site

Il est proposé, au titre de 2021, la visite du Centre d'Exploitation et d'Intervention de Saint-Cyr 69, boulevard Henri Barbusse 78 210 Saint-Cyr-l'Ecole (notamment en raison de la mise en place d'un système de vidéosurveillance).

M.Nougarède indique que ce site va faire l'objet de travaux de la Direction des bâtiments à la fin de l'année. Après discussion sur l'opportunité de maintenir une visite sur ce site, compte tenu de cette dernière information, ce choix est confirmé. La Direction des bâtiments sera sollicitée pour participer à cette visite et présenter à cette occasion les travaux envisagés.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour		5
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour		4
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°4 – Questions diverses

Retours sur la situation sanitaire de l'EPI :

L'EPI, en concertation avec les deux Départements, a toujours veillé à ce que les consignes mises en œuvre soient en parfaite cohérence avec celles délivrées par les autorités de santé et pris les mesures de prévention adéquates afin de limiter la propagation du virus :

Les mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- Mise en place d'une cellule de veille coronavirus ;
- Rédaction, actualisation et diffusion des consignes relatives à la prévention du risque de circulation de la Covid 19 ;
- Fourniture de masques tissus de catégorie 1 ou à usage unique afin de tenir compte des risques associés au métier ou à la santé des agents ;
- Renforcement des mesures de nettoyage dans les locaux ;
- Adaptation du réseau informatique et fourniture de matériel informatique afin de permettre le travail à distance ;
- Identification des agents pouvant présenter une forme sévère de la maladie et mise en place de mesures d'isolement (télétravail permanent, travail en présentiel avec mesures de protection renforcées quand cela était possible ou sinon autorisation spéciale d'absence). A ce jour, les médecins du travail ont identifié 9 agents de l'EPI présentant un risque de forme sévère de la maladie selon les critères définis par le décret du 10 novembre 2020 ;
- Communication interne dédiée (rubrique intranet, message, newsletters,...) ;
- Adaptation des modalités de travail (télétravail, assouplissement horaires...) et de certains postes de travail ;
- Mise en place d'un dispositif de dépistage PCR dans le Hauts-de-Seine. Un agent de l'EPI a bénéficié de ce service.
- Proposition d'une offre de vaccination depuis le 11 mars par la médecine professionnelle et préventive via l'Astra Zeneca qui vient en complément de l'offre globale de vaccination et qui n'a pu, conformément à la stratégie nationale, être proposée qu'aux plus de 55 ans.

En ce qui concerne la circulation du virus au sein de l'EPI, elle est très faible selon les signalements adressés à la cellule de veille de coronavirus par les agents et leur hiérarchie : seulement 8 cas positifs et une situation de cas contact depuis le début de la crise. C'est le résultat d'une part, des mesures prises par l'EPI et les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et, d'autre part, de l'action des managers et des agents pour appliquer les consignes. A chaque situation, la cellule de veille coronavirus, en concertation avec la hiérarchie et les médecins du travail, a veillé au respect des consignes d'isolement et de test, ainsi qu'à la mise en œuvre des autres mesures nécessaires pour la préservation de la santé des agents (notamment la désinfection des locaux, le placement préventif en télétravail, le rappel des gestes barrières...).

Convergence Syndicale :

Nous souhaiterions disposer d'informations relatives à la situation des agents. (A ce jour, les rapports annuels de la médecine préventive, sur la santé, la sécurité et les conditions de travail ; ainsi que les programmes d'actions, ne nous ont jamais été transmis).

La réponse est positive. Le rapport social unique pourra être présenté en CT en fin d'année. Le rapport de médecine préventive pourra être présenté au CHCST de fin d'année.

Convergence Syndicale :


P.m. : il a été convenu que nous disposerions de remontées synthétiques et bimestrielles des observations sur les registres de santé (CHSCT du 2/12/2019). Peut-on disposer de ces remontées ?

Un modèle de remontées des observations sur les registres de santé est proposé sur la base de ce qui est présenté en CHSCT au Département des Hauts-de-Seine ; désormais ces documents seront placés sur l'espace partagé.

La date du prochain CHSCT n'est pas précisément fixée, mais est envisagée pour l'automne.

En l'absence d'autre question, Monsieur Ghislain FOURNIER remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 16 heures 30.

P/O Le Président,


Josette JEAN
Vice-présidente de la commission
Personnel, administration
générale

Le Secrétaire administratif,


Julie SMITH
Secrétaire générale de
l'Etablissement public
interdépartemental

Le Secrétaire du CHSCT,


Hervé GENINASCA
Convergence Syndicale